



Réunion plénière du CCAS du MTECT-MTE-Mer du 29 novembre 2023

Compte-rendu CGT

La CGT lit une [déclaration liminaire](#).



Ce dernier CCAS de l'année 2023 ne comportait pas un ordre du jour des plus politiques ; l'administration ayant pour seule réponse depuis 6 mois, de renvoyer à la future négociation sur l'action sociale ministérielle, débutée le 20 novembre 2023.

Madame Anne THAUVIN, cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail, excuse le DRH ainsi que le SG du ministère absents et indique que, sur l'agenda de ce dernier, sont inscrits les deux prochains CCAS des 24 mai et 4 octobre 2024.

Celle-ci rappelle les propos tenus par le DRH lors de la première réunion de négociation sur l'action sociale du 20 novembre 2023 : un accord de méthode va parvenir aux OS (organisations syndicales) ces prochains jours pour une signature sous quinzaine.

L'évolution des différentes prestations d'action sociale ministérielle sera traitée dans le cadre de la négociation à venir.

INTERVENTIONS DE LA CGT avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

MINORATION DE JOURS RTT

Concernant les problèmes de minorations de jours de RTT (maladie, grève et différentes ASA dont l'action sociale dans certains services), **la DRH va expertiser sur le sujet ...**

La CGT rappelle que les actions organisées par les CLAS sont des activités de service cadrées notamment par la [note du 9 janvier 2015](#) sur les actions financées sur les CIL ; elles sont donc assimilées à du temps de travail effectif.

La CGT demande l'envoi d'une directive à l'ensemble des services déconcentrés du MTECT et aux DDT-M.

PLACES DE CRÈCHES MINISTÉRIELLES

La CGT a insisté pour avoir la liste des lieux des places de crèches ministérielles en régions, état qui servira de base également à la future négociation.

Elle refuse que la DRH temporise en attendant la mission d'inspection lancée par la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) dans le périmètre ATE (Administration Territoriale de l'État), sur l'harmonisation des prestations d'action sociale ministérielle, pour ce périmètre, car d'autres ministères n'ont pas attendu pour créer de

nouvelles prestations, dont le Chèque Emploi-Service Universel, CESU garde d'enfants pour les 6 - 12 ans.

C'est la même raison qui a amené le DRH à revenir sur son engagement de revalorisation de la subvention Arbre de Noël pour, de 40 à 50 € par enfant de moins de 13 ans, alors que le CEREMA et VNF, viennent de l'appliquer ...

AIDES MATÉRIELLES

La CGT dénonce des pratiques anti-sociales sur les demandes d'aides matérielles, de certains représentants des services vis-à-vis d'agents en très grande difficulté, et demande un rappel à l'application stricte des notes.

DÉLÉGATIONS DE CRÉDITS

Concernant les problèmes de délégations de crédits, **la CGT rappelle** sa demande de transmission systématique en copie aux présidents de CLAS et aux membres du CCAS, de tous les messages relatifs aux crédits d'action sociale issus de la DRH et adressés aux DREAL en charge de leur gestion et répartition entre les services de la région.

Des difficultés ont été signalées dans plusieurs régions, qui doivent être prises en charge, dans l'urgence, par la DRH, compte-tenu de la clôture budgétaire qui approche.

EXAMEN DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Point n°1 : Approbation du PV de la séance du 15 septembre 2023

Le procès verbal de la séance du 15 septembre 2023 est approuvé. La CGT a rappelé les difficultés de certains présidents d'accéder à une décharge d'activité légale (50 %) et demande que l'engagement du DRH sur l'ouverture du chantier des places ministérielles de berceaux en crèche, acté lors de cette réunion du CCAS du 15 septembre, figure dans le relevé de décisions et dans le tableau de suivi.

Point n°2 : Point budgétaire

La consommation des crédits d'action sociale au 16 octobre 2023 est en hausse par rapport à 2022.

La CGT s'interroge sur la baisse de dépenses concernant les CIL et les arbres de Noël et alerte sur un possible report de paiement de factures sur 2024, entraînant des besoins complémentaires de crédits.

Pour le PLF 2024, les crédits d'action sociale s'élèvent à 16,2 M€, répartis comme suit :

7,5 M € pour la restauration collective des services centraux et déconcentrés,

Rappel : les crédits restauration des agents des DDT-M ont été transférés depuis 2021 au ministère de l'Intérieur (MI)

3,3 M € pour les arbres de Noël et les crédits d'initiatives locales (CIL),

5,1 M € pour les subventions aux partenaires associatifs nationaux : CGCV, FNASCE, CAS,

0,3 M € pour le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

La CGT rappelle sa demande de voir les tableaux de consommation des crédits, présentés distinctement pour les arbres de Noël d'une part, et pour les CIL d'autre part.

SUBVENTIONS-REPAS – HARMONISATIONS

La CGT signale que des montants de subventions-repas attribuées à certains agents n'étaient pas réglementaires car ceux-ci ne bénéficient pas tous de la TVA sur la subvention PIM (prestation interministérielle) qui s'élève en 2023 à 1,53 € TTC (1,39 € HT).

La CGT réclame une nouvelle fois d'avoir connaissance des montants de subventions d'harmonisation appliqués en Île-de-France (pas de réponse) et réitère sa demande auprès de la DRH afin d'obtenir le tableau d'harmonisation actualisé par département qui émane du ministère de l'Intérieur, et concerne nos services, ainsi que sa revalorisation (les montants actuels ont été fixés début 2021).

> Les crédits 2024 pour la restauration ne seront pas à la hauteur des besoins, puisque des départements n'ont pas harmonisé correctement leurs subventions et l'estimation des crédits est donc insuffisante pour 2024.

La CGT redemande (cela a été fait en commission restauration de novembre) qu'une note soit transmise à tous

les services afin de les informer du montant qu'ils doivent appliquer à leurs agents en matière d'harmonisation repas.

La CGT rappelle aussi que certains services appliquent la TVA sur l'ensemble des subventions, alors que, **seule la PIM est assujettie à la TVA**. Cette dépense de crédits complémentaires et non réglementaires, ampute nos crédits d'action sociale du MTE.

La DRH avait présenté au CCAS du 15 septembre, le bilan de la mise place de l'harmonisation des subventions-repas dans les DIR et les DIRM au 31 août, et l'estimation de crédits complémentaires pour 2024 s'élevait à 850 000 €.

La CGT s'inquiète du montant prévisionnel annoncé pour la restauration en 2024 et qui ne tient pas compte de cette estimation.

L'administration indique qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir car elle rappelle que les factures de restauration sont des dépenses obligatoires, et qu'elles seront honorées

CENTRES DE GESTION FINANCIÈRE (CGF) / ACTION SOCIALE MTECT

La CGT alerte sur la mise en place progressive, selon les régions, des CGF des DRFIP (fusion des CPCPM actuellement en DREAL ou en DRAAF) qui, d'ores et déjà, bloquent ou rejettent certaines factures d'action sociale MTECT.

PRÉSIDENTE DU CAS (COMITÉ D'AIDE SOCIALE)

Le bureau en charge de l'action sociale DRH/PSPP2, informe que Mme Agnès Bouchard a été nommée à la présidence du Comité d'Aide Sociale (CAS) après le décès de M. André Chavarot.

NOUVEAU PRÊT « ÉCO-HABITAT »

Le bureau nous informe également que le nouveau prêt « éco-habitat » fait l'objet d'une nouvelle expérimentation dans l'ensemble des services jusqu'en juin 2024. A l'issue de cette expérimentation, la décision sera prise de le maintenir dans sa forme actuelle ou d'apporter des modifications pour le rendre plus attractif.

Point n°3 : Actualités des associations, partenaires de l'action sociale FNASCE et CGCV

La FNASCEE (fédération nationale des ASCE) informe le CCAS du passage ce week-end à leur nouveau logiciel pour la gestion des adhérents et celle des unités d'accueil, ainsi que l'application de tarif différencié en fonction du revenu.

Le président du CGCV interpelle la DRH et les membres du CCAS sur la promotion faite par un CLAS, de séjours linguistiques organisés par une SRIAS et confiés à un organisme à but lucratif. Il rappelle que ceci vient en concurrence des séjours linguistiques proposés par le CGCV et ne correspond pas aux valeurs portées par le CCAS, les CLAS et les acteurs de l'action sociale.

Point n°4 : Bilan du service social présenté par la CTN SS

La CTN SS (Conseillère Technique Nationale pour le Service Social) indique qu'il faut noter une baisse significative du nombre d'agents (près de 8 000) en 2022, dans les DDT-M ainsi que dans les établissements publics et certains ministères conventionnés. 8 postes d'ASS étaient vacants en 2022, aucun cette année.

Les ASS et CTSS (assistants de service social et conseiller technique de service social) interviennent soit auprès des agents, à leur demande, soit auprès des services ou de personnels encadrants, quand l'organisation du travail ou une situation particulière impacte le collectif de travail.

Le service social national a fait évoluer son mode d'intervention en combinant des échanges et interventions sur le terrain, en présentiel, et des interventions en visio ou webinaires.

Il a élaboré des fiches de process pour plusieurs types de situations, notamment en cas d'e catastrophes naturelles, afin d'être réactif auprès des ASS de terrain, des services et des agents concernés.

Point n°5 : Formations, communication

La DRH a organisé des formations de présidents de CLAS et de membres de commissions des aides matérielles (CAM) qui seront poursuivies en 2024 ainsi que des formations des présidents de CRCAS.

Une nouvelle gazette va bientôt sortir ainsi que la mise à jour du recueil des prestations sociales. Concernant la diffusion des informations destinées à l'ensemble des agents des services, relatives à l'action sociale interministérielle proposées par les SRIAS, le constat est que celle-ci est très hétérogène selon les régions et les services.

Les responsables régionaux de la gestion des crédits d'action sociale en DREAL, et les conseillères techniques de service social, sont très majoritairement les représentants

des services du MTECT dans les SRIAS, ainsi que les représentants des SGCD pour les préfectures et les DDI.

Les présidents de CLAS ne sont pas, es-qualité, membres des SRIAS, sauf quand ils sont désignés par les syndicats de la Fonction Publique de l'État. Il est primordial qu'un point soit fait dans chaque CRCAS afin de définir le mode de diffusion le plus adapté dans chaque région.

A nouveau, la problématique de la diffusion de l'information sur l'action sociale ministérielle et interministérielle en direction des retraités, est pointée du doigt, toujours sans solution concrète à ce jour, sauf par le biais de la diffusion de la fiche d'info « CLAS retraités » à faire remplir et signer par les nouveaux et anciens retraités.


Point n°6 : Calendrier 2024 du CCAS

Le président du CCAS fait part de sa proposition de passer de 4 à 3 réunions plénières du CCAS en 2024 compte-tenu de la surcharge de travail et de temps passé en réunions, dans le cadre de la négociation sur l'avenir de l'action sociale ministérielle (1 réunion par mois jusqu'à l'été).

Il informe les membres du CCAS de l'envoi d'informations au fil de l'eau et d'échanges par mail (délégations et consommation des crédits, avancement des chantiers en cours, nombre de prêts notamment le nouveau prêt éco-habitat, ...).

La CGT dénonce le fait qu'aucune réunion du CCAS ni réunions de commissions n'auront lieu d'ici mi-avril et donc que le dialogue social va être interrompu à compter de ce jour et ce, pendant 5 mois. La CGT propose qu'une réunion plénière soit envisagée avant ou après les vacances d'hiver.



(Cliquez sur l'image pour accéder aux infos) 

RAPPEL

La délégation CGT au CCAS rappelle **aux présidents et membres de CLAS et de CRCAS ainsi qu'aux militants intéressés par l'action sociale ministérielle et interministérielle**, dont le CGCV, que la Fédération CGT Équipement-Environnement organise **2 stages de formation syndicale par an sur l'action sociale**, et souhaite que les inscriptions se fassent dès maintenant pour le **prochain stage du 27 au 31 mai 2024** au Centre de formation de la CGT « Benoît Frachon » à Gif-sur-Yvette (91).

Les membres de la délégation CGT au CCAS (qui restent à votre disposition) :

*Franck Robert, DIR Centre-Ouest - Christian Jacquemard, DDT du Doubs - Jocelyne Pelé, retraitée DDTM des Côtes d'Armor
Frédéric Schmitt, DIR Est - Bernadette Coignat, DDTM des Bouches du Rhône - Anthony Maës, DIR Nord*